



**BÉNÉFICIEZ D'UNE  
AIDE DE  
200€**

**POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À  
ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Pour une mobilité plus vertueuse, la CC2SO vous aide à changer vos habitudes. Bénéficiez d'une aide de 200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Une seule condition : être majeur et avoir sa résidence principale sur le territoire de la CC2SO. En plus, cette aide est rétroactive pour les vélos achetés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**FAITES VOTRE DEMANDE SUR  
CC2SO.FR/AIDE-VELO**

